Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°222 - décembre 2011 - 5,50 €

DOSSIER

LE BOIS-ÉNERGIE, OPPORTUNITÉ POUR LA MONTAGNE

● **Un million d'euros de moins en 2012 pour les contrats de projets**

FRANK VISER - FOTOLIA.COM

➤ **Bilan d'une année critique en prédations du loup**

UGUR - FOTOLIA.COM

➤ **Modifications sénatoriales sur le volet intercommunal de la réforme territoriale**

-38% de consommation d'énergie dans votre commune d'ici 2020*

Pour atteindre cet objectif, **Primagaz** est votre **partenaire idéal**. Primagaz peut aussi vous conseiller dans la réalisation de votre **Contrat de Performance Energétique**.

Découvrez nos solutions pour réduire votre budget énergie et réduire votre impact environnemental.

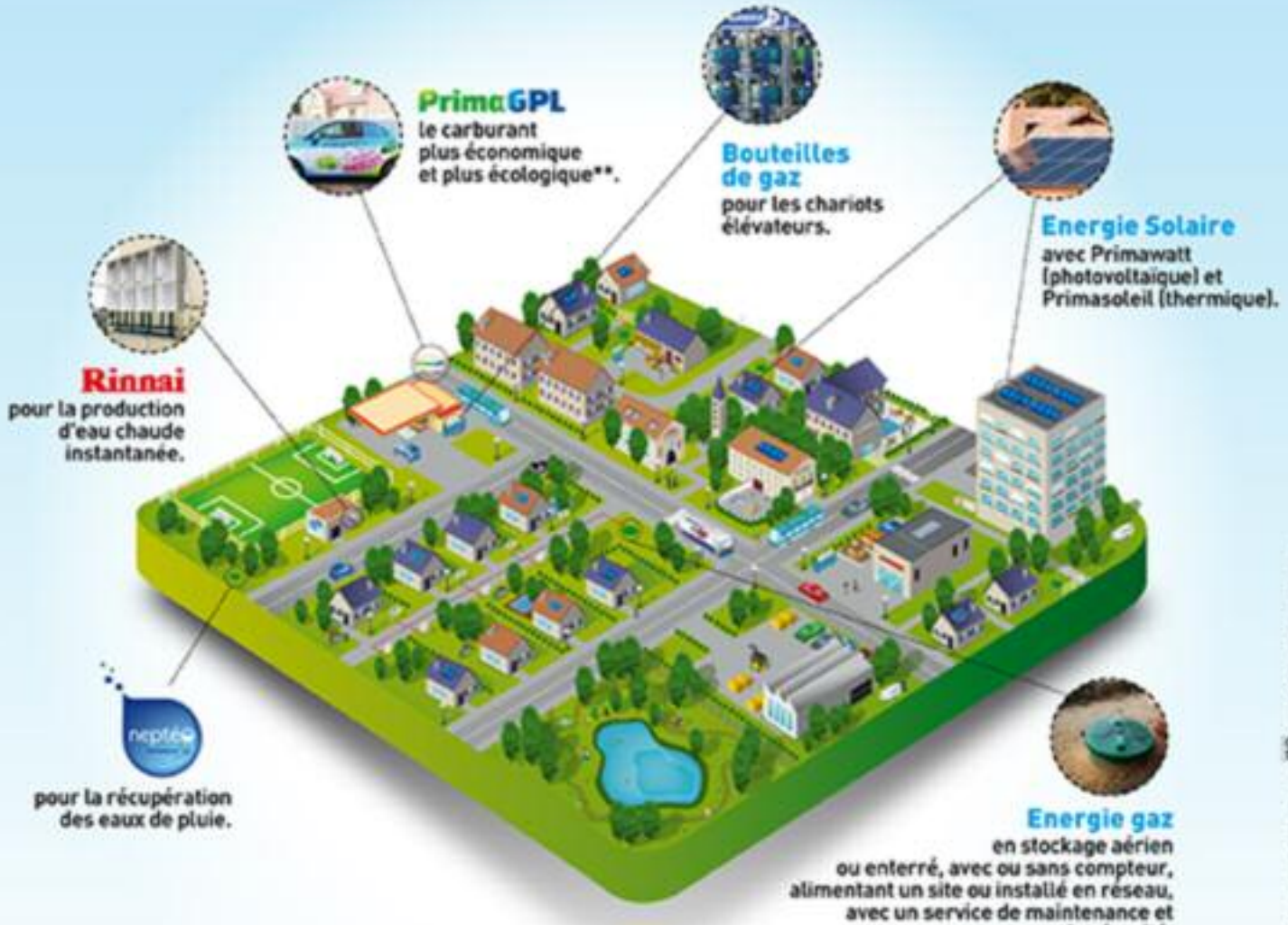

PrimaGPL
le carburant plus économique et plus écologique**.

Bouteilles de gaz
pour les chariots élévateurs.

Energie Solaire
avec Primawatt (photovoltaïque) et Primasoleil (thermique).

Rinnai
pour la production d'eau chaude instantanée.

Neptéo
pour la récupération des eaux de pluie.

Energie gaz
en stockage aérien ou enterré, avec ou sans compteur, alimentant un site ou installé en réseau, avec un service de maintenance et de sécurité.

* Objectif préconisé par le Grenelle de l'environnement.

** Source : étude EETP 2004, comparaison à un véhicule essence.

Contactez-nous au :

0970 808 708*

* Numéro non surtaxé

De 8h à 18h,
du lundi au vendredi

primagaz.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

PRIMAGAZ

EDITO « Un bon bilan 2011 pour la montagne »

Alexis Baud

« Dans un contexte de crise financière internationale et de rigueur budgétaire qui ne favorise pas la prise en compte des spécificités que nous défendons, l'année qui s'achève aura malgré tout été riche d'événements et de chantiers pour notre association.

Présence des services publics, école et offre de soins en montagne, place de l'agriculture de montagne dans la future politique agricole commune (PAC), schéma national des infrastructures terrestres, renouvellement des concessions hydroélectriques, réforme des collectivités territoriales, péréquation financière, dépôt d'une proposition de loi sur le très haut débit (cosignée par plus de cent parlementaires) : sur tous ces sujets, les élus et l'équipe de l'ANEM se sont employés avec un écho certain à faire valoir le point de vue des élus et des habitants des zones de montagne.

Plus globalement, la légitimité de notre action a été confirmée par les ministres présents lors de notre congrès à Bonneville, à l'issue duquel une réunion du Conseil national de la montagne (CNM) avait été programmée en novembre, mais celle-ci a encore été reportée. Nous avons demandé au Premier ministre de nous proposer une autre date dans les premières semaines de 2012, car il est important de réunir le CNM pour donner une nouvelle vie à la politique de la montagne et la mettre en phase avec les enjeux d'avenir. En attendant ce rendez-vous, nous adressons à chacune et chacun d'entre vous nos vœux de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année. »

Vincent Descœur, président de l'ANEM, député du Cantal

NUMÉRO **222**

4 : ACTUALITÉ
- *Un million d'euros de moins pour les contrats de projets en 2012*
- *La Cour des comptes fait le bilan de la loi organique relative aux lois de finances*
- *Le partenariat des collectivités avec RTE pour l'enfouissement des lignes bientôt possible*

5 : ENVIRONNEMENT
- *Les tirs de prélèvement contre le loup n'augmentent pas au rythme des prédations*

11 : FINANCES PUBLIQUES
- *Le projet de loi de finances pour 2012 voté à l'Assemblée nationale*
- *Les modifications apportées par la commission des finances du Sénat*

12 : COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- *Le Sénat modifie le volet intercommunal de la réforme*

13 : EUROPE
- *Un pas de plus vers une stratégie macrorégionale alpine*

14 : SERVICES PUBLICS
- *Débat sur l'accès aux soins au Parlement*

15 : VIE DE L'ANEM
- *Les ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture répondent aux élus sur la présence du loup dans les Vosges*
- *Le président et la secrétaire générale pour une convocation rapide du CNM*
- *Participez à la réalisation du nouveau site Internet de l'Association*
- *L'élu du mois : Charles-Ange Ginesy*

A LA UNE : *Le bois, ressource énergétique à fort potentiel*

Le Grenelle de l'environnement a fixé parmi ses objectifs un accroissement de la production de chaleur renouvelable de 10,1 mégatonnes d'équivalent pétrole (Mtep). Pour y parvenir, le gouvernement mise notamment sur le développement de l'exploitation de la ressource forestière, particulièrement abondante en montagne.

Photo : Ambrozinio - Fotolia.com

PAGE 6 : L'ACTU DES MASSIFS

7. DOSSIER
Le bois : de l'énergie pour la montagne

Mathias Lammy - Fotolia.com

Les atouts du bois-énergie • ***Extrait du discours prononcé par Nathalie Kosciusko-Morizet au congrès de l'ANEM*** • La cogénération ou l'énergie deux en un • ***Plusieurs programmes ont été mis en place pour atteindre les objectifs de développement du bois-énergie*** • Questions à François Szypula, maire d'Arronnes (Allier) • ***Le projet de la montagne bourbonnaise*** • Tribune libre à Michel Castan, président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques • ***Un colloque sur la montée en puissance du bois-énergie*** • L'approvisionnement, une question cruciale.

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal : décembre 2011

Un million d'euros de moins pour les contrats de projets en 2012

Parvenue au terme d'un exercice d'évaluation à mi-parcours engagé en décembre 2010, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a rendu publiques en novembre ses conclusions sur l'état de mise en œuvre des contrats de projets Etat-Régions (CPER) 2007-2013. Outre les réorientations et ajustements pratiqués au titre de l'actualisation des contenus, les montants restant à engager n'échapperont pas au « coup de rabot » général imposé par la crise.

L'évaluation avait pour objet de passer en revue les projets prévus dans le cadre des CPER 2007-2013 pour vérifier s'ils sont toujours d'actualité et répondent aux nouvelles politiques mises en œuvre depuis leur signature, tels le plan campus, le Grenelle de l'environnement ou les investissements d'avenir.

Sur les 30 milliards d'euros programmés jusqu'en 2013, la ventilation initiale destinait notamment 1,8 milliard aux infrastructures de transport, 1,1 milliard aux opérations de restructuration de sites universitaires, ou encore près de 600 millions d'euros au fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour des grands projets, comme la gestion intégrée du littoral aquitain ou l'accompagnement de pôles de compétitivité. Les crédits effectivement engagés sont passés dans le courant de l'année de 51 à 55 %. Un rythme de consommation de crédits considéré comme normal.

Les contrats de projets Etat-Régions revus à la baisse.

L'achèvement de la programmation s'annonce moins euphorique, puisque certaines actions nouvelles viennent interférer avec les actions initialement contractualisées. On remarque ainsi une augmentation du budget alloué à l'Ile-de-France au titre du projet du Grand Paris, ainsi qu'une majoration des crédits en faveur des universités, au détriment de projets « dont plus personne ne veut » (dixit la DATAR).

En outre, cette redistribution, arrêtée en concertation avec les régions, doit composer avec la rigueur budgétaire ambiante et réduire l'an prochain d'un million d'euros les autorisations d'engagement de l'Etat au titre des CPER, soit le tiers des réductions budgétaires imposées à la politique des territoires (les pôles d'excellence rurale étant pour leur part amputés de 2 millions).

LA COUR DES COMPTES FAIT LE BILAN DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES

A l'occasion des 10 ans de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), la Cour des comptes a publié le 8 novembre un bilan de ce texte. Celui-ci définit un nouveau cadre de référence pour le budget de l'Etat, en passant d'une logique de moyens à une logique de résultats, qui devait à l'origine renforcer l'information et le rôle du Parlement.

DR

Les rapports de la Cour des comptes n'ont rien de contraignant, mais le suivi des actions engagées permet en général des évolutions positives.

La Cour met en évidence les avancées liées à la mise en œuvre de la LOLF, comme la présentation des dépenses en fonction des politiques publiques traduites en missions et programmes, l'acceptation de la démarche de performance, la certification des comptes, etc. Elle souligne également le manque de cohérence entre la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui, depuis 2007, a organisé la réforme de l'Etat à partir de l'examen de l'organisation administrative de l'Etat avec ce qui était prévu dans la LOLF, à savoir une réforme sur le fondement d'un examen des politiques publiques dans leur ensemble.

Elle estime aussi que le calendrier budgétaire est inadapté et ne permet pas au Parlement de vérifier la conformité de l'exécution budgétaire passée (examen du projet de loi de règlement) avec la trajectoire pluriannuelle des comptes publics.

La Cour fait également plusieurs préconisations parmi lesquelles :

- la rénovation du calendrier budgétaire ;
- la mise en place d'une « revue périodique des missions et des programmes » en remplacement de la RGPP ;
- la mise en œuvre progressive d'une consolidation de l'ensemble des comptes (Etat, opérateurs de l'Etat, Sécurité sociale, collectivités territoriales) dans un compte général des administrations publiques afin de rendre possible une évaluation globale des résultats des politiques publiques, ainsi que le prévoit la LOLF, l'Etat ne représentant plus que 35 % des dépenses publiques en 2010 ;
- l'élaboration d'une véritable comptabilité analytique ;
- la nomination d'un responsable administratif chargé de présenter la stratégie au Parlement.

LE PARTENARIAT DES COLLECTIVITÉS AVEC RTE POUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES BIENTÔT POSSIBLE

La publication imminente d'un arrêté interministériel devrait permettre la mise en œuvre de l'article 8 de la loi du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME. Celui-ci apporte une innovation importante pour l'enfouissement des lignes, en posant le principe que les projets soutenus par les collectivités locales puissent être cofinancés par Réseau de transport d'électricité (RTE). Jusque-là, les travaux d'enfouissement restaient intégralement à la charge de ceux qui en faisaient la demande.

A titre indicatif, le coût de l'enfouissement d'un kilomètre de lignes à très haute tension (THT) revient en moyenne à un million d'euros, mais peut selon les cas varier de 500 000 euros à 6 000 000. Toutefois, pour que le nouveau système se mette en place, un arrêté ministériel doit encore établir le barème fixant, selon la nature des travaux, la part de cofinancement de l'établissement public. Celui-ci devrait être signé et publié début 2012. *PLM* aura l'occasion d'y revenir lors d'un prochain dossier.

Les tirs de prélèvement contre le loup n'augmentent pas au rythme des prédations

La réunion du groupe national loup, à Lyon le 3 novembre, a permis de faire le point sur une année d'estive particulièrement éprouvante. Elle a pu aborder les possibilités de prélèvement pour 2012, avec notamment la perspective de zones de tirs de défense permanents, ainsi que la ministre de l'Ecologie l'avait annoncé devant le 27e congrès de l'Association à Bonneville.

Le bilan pour 2011 des effectifs de loups et des prédations, présenté le 3 novembre, a confirmé les craintes du début de l'été qui laissaient entrevoir une année de forte progression avec l'arrivée du loup dans les Vosges et un nombre de prédations record.
Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 1 267 attaques (soit + 22,7 % par rapport à l'an dernier), 4 239 victimes (+ 13,3 %), 90 tirs de défense autorisés (+ 150 %) dont 41 dans le seul département des Hautes-Alpes, sept tirs de prélèvement autorisés dont trois seulement ont réussi, trois loups ayant par ailleurs été braconnés. Assouplissement annoncé devant le congrès de l'ANEM à Bonneville par la ministre de l'Ecologie et du Développement durable, Nathalie Kosciusko-Morizet, la définition de zones de tir permanent a fait l'objet d'une présentation orale des intentions générales du ministère en la matière.
A ce stade, il semble clair que ce nouveau statut ne pourrait bénéficier qu'aux éleveurs s'étant dotés de moyens de prévention et qui continuent à subir de façon durable un nombre élevé d'attaques. Par ailleurs, il serait tout aussi certain que pour en bénéficier, il faudrait en faire la demande, certaines associations écologistes considérant qu'on ne pouvait « contraindre les éleveurs à en bénéficier »…
Le quota de six retraits par tirs de prélèvement autorisés pour la campagne a été atteint, alors que sept autorisations préfectorales ont été délivrées et que trois seulement ont réussi. Les trois loups braconnés ont en effet été comptabilisés comme résultant de tirs de prélèvement. Ce qui a comme inconvénients de tolérer une régulation sauvage et illégale et d'empêcher des autorisations de tir de prélèvement là où cela serait encore nécessaire et légitime.

PHOTOPQR – LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ – VIRGILE – 05/07/09/0,101

Un nombre record de prédations cette année.

Conscient de cette limite inéquitable du système et sans toutefois revenir sur ce mode de comptabilité, le ministère a annoncé son intention de rouvrir les droits de tirs de défense avec la tolérance d'un certain nombre de « retraits », probablement de deux, qui seront décomptés du plafond à fixer pour 2012, qui pourrait dit-on « osciller entre huit et dix ».

AVEC FRANSAT, PASSEZ AU TOUT NUMÉRIQUE EN TOUTE SIMPLICITÉ

ET RECEVEZ LA TNT PAR SATELLITE QUELQUE SOIT VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

En maison individuelle

- Recevez immédiatement la TNT gratuite par satellite, en vous équipant d'une antenne satellite orientée sur ATLANTIC BIRD 3 et d'un pack décodeur FRANSAT.
- Sans modification de la parabole si vous receviez les 6 chaînes analogiques par satellite*

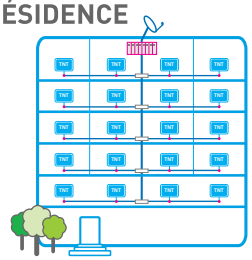

En habitat collectif

FRANSAT a prévu des solutions adaptées à tout type d'habitat (petit et grand collectif)

FRANSAT TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

*Si votre parabole est installée depuis plus de 15 ans, assurez-vous qu'elle est bien équipée d'une tête LNB dite 'universelle'

www.fransat.fr N°magique Indigo 32 60 dites "Fransat" 0.15 EUR TTC/MN

via eutelsat

CORSE : LE PADDUC EST DE RETOUR

L'Assemblée nationale a adopté le 24 novembre, à l'unanimité et en termes conformes à ceux du Sénat, le projet de loi relatif au plan d'aménagement et de développement durable de Corse (PADDUC). Conforme en tout point à la délibération qu'avait adoptée sur le sujet l'Assemblée territoriale de Corse (ATC) en décembre 2010, le PADDUC pourra préciser ou compléter les règles d'urbanisme issues des lois montagne et littoral, ainsi que l'affirme l'article 4 de la loi : « En l'absence de schéma de cohérence territoriale, de plan local d'urbanisme, de schéma de secteur, de carte communale ou de document en tenant lieu, les dispositions du plan relatives à ces espaces sont opposables aux tiers dans le cadre des procédures de déclaration et de demandes d'autorisation prévues par le code de l'urbanisme. »

Plus d'info : voir le dossier législatif sur http://www.assemblee-nationale.fr

JURA : LA FILIÈRE COMTÉ RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le 3 novembre, le concours national d'excellence agri-écologique « Prairies fleuries », organisé par les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France, a remis à Philippe Canteux, un agriculteur jurassien de la commune de Château-des-Prés, le prix de la catégorie « Pâturages extensifs ». Ce concours, créé en 2010, dans le cadre de l'année de la biodiversité, récompense les agriculteurs qui relèvent le défi du maintien de la richesse florale de leurs prairies de fauche ou de pâture. Cet événement démontre ainsi que production et biodiversité peuvent se rejoindre.

Cette année, vingt-cinq parcs nationaux et régionaux ont participé à cette opération en organisant chacun un concours des prairies fleuries sur leur territoire. Au total, plus de 220 agriculteurs ont présenté une prairie. A l'issue de chaque compétition locale, un candidat était sélectionné pour concourir au niveau national.

Lors de la première édition de ce concours l'an dernier, un agriculteur jurassien s'était déjà vu décerner une récompense. Une grande fierté pour le parc naturel du Haut-Jura qui y voit un renforcement « du sentiment de légitimité de la filière comté car la qualité des praires a une incidence directe sur celle du lait, dans son respect de l'environnement ».

Plus d'info : http://prairiesfleuries.espaces-naturels.fr/

MASSIF CENTRAL : LA CHAÎNE DES PUYS CANDIDATE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

De longue date, la chaîne des Puys (soixante-dix volcans remarquablement alignés sur une trentaine de kilomètres parallèlement à la faille de Limagne) fait l'objet d'une stratégie de protection et de valorisation, notamment avec la création du parc naturel régional des volcans d'Auvergne (PNRVA) en 1977 et la labellisation Grand Site de France obtenue en 2000. Aujourd'hui, la prochaine étape pourrait être son classement par l'UNESCO au patrimoine naturel de l'humanité. Initiative du conseil général du Puy-de-Dôme à l'origine, le projet est soutenu par le conseil régional d'Auvergne, l'agglomération clermontoise et le PNRVA. Il souhaite mobiliser tous les acteurs locaux et la population pour obtenir ce classement. Figurant désormais parmi les trente-six sites français candidats à l'inscription, le projet doit être maintenant retenu comme un des deux candidats que peut présenter la France au Comité du patrimoine mondial, le prochain devant se tenir au début de l'été 2012. Il est possible de s'inscrire sur la liste du comité de soutien à la candidature via le site du conseil général ou bien la page Facebook spécialement dédiée à l'opération.

Plus d'info : www.puydedome.com ou www.facebook.com/Unesco63

ALPES : 13e édition des Rencontres du cinéma de montagne

La 13e édition des Rencontres du cinéma de montagne s'est déroulée à Grenoble du 14 au 18 novembre. Depuis 1998, ce festival permet de voir les plus belles images de glisse, d'exploits sportifs et de voyages dans les différentes montagnes du monde. Le succès de ces rencontres ne s'est pas démenti avec plus de 3 000 spectateurs qui ont assisté chaque soir à la projection gratuite d'une trentaine de films, dont une vingtaine d'avant-premières.

Ce qui passionne le plus les spectateurs c'est la grande diversité des films proposés avec, cette année notamment, l'introduction de nouvelles disciplines telles que la spéléologie, le kayak ou, moins connue, la highline (une pratique spectaculaire de franchissement de ravin, de précipice, de torrent…). Ces rencontres sont avant tout un « événement grand public et non un festival qui prime les films et qui les met en compétition », rappelle Yves Exbrayat, l'organisateur de l'événement.

Autre nouveauté cette année : la création du fonds d'aide au cinéma de montagne (FODACIM). Ce dispositif, unique en France, a été mis en place par la mission montagne de la Ville de Grenoble et ses partenaires, et soutient financièrement les projets de films de montagne dès leur écriture. Cette année, huit films présentés aux Rencontres se sont ainsi vu allouer entre 1 500 et 5 000 €.

Plus d'info : http://www.cinema-montagne-grenoble.fr/

Service communication de la Ville de Grenoble

VOSGES : UN NOUVEAU SITE POUR VOIR « LA VIE EN VOSGES »

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Vosges a présenté, mi-novembre, le nouveau portail Internet dédié à la promotion économique du département, qu'elle a conçu conjointement avec la chambre d'agriculture et la chambre des métiers. S'adressant prioritairement aux étudiants et aux investisseurs, le site propose au visiteur internaute, au travers de cinq entrées dynamiques (séjourner, étudier, travailler, s'installer, investir), une exploration détaillée des ressources du département en matière de tourisme, d'enseignement supérieur, d'emploi, d'implantation et d'investissement. On peut ainsi identifier par établissements les formations possibles (certaines d'entre elles étant uniques en France), télécharger un formulaire de demande de logement HLM, rechercher une location ou un bien immobilier, ou encore se renseigner sur la politique du conseil général en matière d'emploi et d'assistance aux entreprises. Bref, sont réunis tous les éléments indispensables pour échafauder un projet complet de transplantation sans avoir à se déplacer, même s'il est évident de se rendre sur le terrain avant de prendre toute décision.

Plus d'info : www.objectifvosges.fr

CCI des Vosges

PYRÉNÉES : PARUTION D'UN GUIDE DE LA MONTAGNE BASQUE

L'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB) a initié en 2009 une réflexion sur la création d'un guide de bonnes pratiques de la montagne basque. Cet instrument a pour but d'informer les usagers de la montagne des différentes activités qui s'y déroulent afin d'assurer une meilleure cohabitation des hommes avec le milieu montagnard. Le site Internet a été utilisé comme outil de travail durant cette période, avec la possibilité donnée à tous les participants d'enrichir la réflexion. Basajaun, selon la légende « gardien » de la montagne basque depuis les temps les plus reculés, invite chacun à suivre ses conseils pour participer à sa préservation dans un dépliant grand public. Ce document contient également une carte détaillée où sont répertoriés les points d'intérêt naturels ou culturels, les lieux de présence de troupeaux, les sentiers de randonnées et les sites de différents loisirs.

Plus d'info : www.guide-montagne-basque.com

Lors du 27e congrès de l'ANEM à Bonneville en octobre, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et Bruno Le Maire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, ont confirmé les positions du gouvernement concernant le développement de la biomasse et en particulier du bois-énergie.

Les préoccupations grandissantes pour le stockage du CO_2 pour lutter contre le réchauffement climatique, la gestion forestière durable, ou la préservation de la biodiversité, ont entraîné un changement du regard du grand public vis-à-vis du bois-énergie.

Afin de parvenir aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement de 2007 (atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici 2020 et accroître la production de chaleur renouvelable de 10,1 mégatonnes d'équivalent pétrole - Mtep), le gouvernement mise en partie sur le développement de la filière forestière dont il met en avant « l'abondance » et le « bilan carbone nul ». Pour y arriver, l'Etat prévoit de multiplier par six la production d'électricité à partir de la biomasse, par rapport à 2006, et par 3,7 la production de chaleur par combustion de bois, de ses dérivés, de résidus agricoles et forestiers.

La hausse de la production de bois-énergie se fera grâce à l'exploitation de nouvelles zones, et non par l'intensification de l'exploitation des zones actuelles. Les territoires de montagne, qui bénéficient, pour beaucoup d'entre eux, d'un gisement inexploité de forêt, sont donc au centre de cette stratégie de développement du bois-énergie.

- ***Aujourd'hui, seuls 60 % des 81 millions de m³ annuels de forêt renouvelée sont exploités par les industriels.***
- ***En 2020, le bois devrait constituer environ 80 % des énergies renouvelables contre un peu plus de 50 % actuellement.***
- ***Selon l'ADEME, un mégawatt de puissance installée dans une centrale bois-énergie représente sept emplois en forêt.***

Marius Lamar - Fotolia.com

Aujourd'hui, près de 30 % du volume de bois sur pied en France se trouve sur des pentes supérieures à 30 %, seuil limite pour mécaniser la récolte avec les machines de bûcheronnage. De ce fait, il existe une ressource actuellement abandonnée en forêt qui pourrait être valorisée en bois-énergie. Dans la politique actuelle de mobilisation accrue de biomasse à des fins énergétiques, les territoires de montagne représentent un gisement important.

ALBERKAITER - FOTOLIA.COM

Les atouts du bois-énergie

L'énergie chimique du bois est libérée par combustion sous forme de chaleur et utilisée directement pour le chauffage ou pour produire de l'électricité.
En France, le bois-énergie alimente cinq filières distinctes : le chauffage domestique, le chauffage dans l'industrie, les petites chaufferies en milieu rural, les chaufferies urbaines et la cogénération.
Une chaufferie peut desservir soit :

- un ensemble de logements collectifs ou un établissement public appartenant à un seul maître d'ouvrage. On parle alors de chaufferie dédiée ;
- des bâtiments et équipements, propriétés de maîtres d'ouvrage distincts. On est alors dans le cas d'un réseau de chaleur.

Le bois-énergie présente divers atouts. Tout d'abord, il concourt à une gestion durable et à une valorisation de la forêt. Il présente également une solution économique puisque c'est une énergie bon marché, non indexée sur le cours du baril de pétrole. Il permet de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et les émissions polluantes.
Enfin, il aide au développement et à la diversification de l'activité économique, particulièrement en milieu rural, en créant ou en maintenant des emplois dans les entreprises du territoire.

REPÈRES

PLUSIEURS PROGRAMMES ONT ÉTÉ MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU BOIS-ÉNERGIE :

- le fonds chaleur, géré et distribué par l'ADEME pour développer les infrastructures de chauffage collectif urbain utilisant les énergies renouvelables (1,2 milliard d'euros sur la période 2009-2013) ;
- le programme « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » afin d'accompagner des maîtres d'ouvrage pour l'installation de 1 000 nouvelles chaufferies-bois jusqu'en 2012 ;
- les appels d'offres « Biomasse 1, 2 et 3 » lancés à partir de 2003 afin de faire émerger de grandes centrales de production d'électricité. Fin octobre, le gouvernement a d'ailleurs annoncé le doublement de ses objectifs de croissance, pour 2012, de production d'électricité à partir de la combustion de bois, en passant de 200 mégawatts à 430 mégawatts, avec la sélection de quinze nouveaux projets.

EXTRAIT DU DISCOURS PRONONCÉ PAR NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET AU CONGRÈS DE L'ANEM

CHRISTOPHE GERDIL - ANEM

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

« Les zones de montagne représentent un gisement particulièrement important de biomasse, malheureusement largement sous-exploité. Pourtant, sa mobilisation présente des intérêts en termes économiques et environnementaux. D'un point de vue énergétique, ce gisement présente de plus l'avantage de ne pas être en concurrence avec les marchés déjà existants, comme le bois d'industrie. Avec le programme « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » soutenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour les petites chaufferies, le fonds chaleur qui soutient des projets de chaufferie bois de plus grande taille, et les appels d'offres pour les centrales de production d'électricité qui encouragent spécifiquement le recours à la mobilisation du bois dans les zones de montagne, nous sommes engagés résolument dans la mobilisation de cette ressource. J'ai d'ailleurs annoncé le résultat du dernier appel d'offres pour l'électricité. Le gouvernement a décidé d'aller deux fois plus loin que ce qui était prévu il y a un an, en retenant 430 mégawatts de projets pour un objectif initial de 200 mégawatts.
Les quinze projets sélectionnés vont générer 1,4 milliard d'euros d'investissement. Ils permettront d'accélérer le développement de la biomasse-énergie, de créer des emplois verts et de contribuer à la mobilisation de nos ressources forestières. »

LA COGÉNÉRATION OU L'ÉNERGIE DEUX EN UN

« La cogénération consiste à produire en même temps et dans la même installation de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. L'énergie thermique est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude à l'aide d'un échangeur. L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique grâce à un alternateur. Elle est ensuite revendue à EDF ou consommée par l'installation. » (Définition de la Fondation pour la nature et l'homme). L'énergie utilisée pour faire fonctionner des installations de cogénération peut être le gaz naturel, le fioul et toute forme d'énergie locale ou liée à la valorisation des déchets.
La cogénération représente aujourd'hui à peine 4 % de la production d'électricité (7 % en hiver, saison où la cogénération est la plus utilisée) contre 9 % en Allemagne et 43 % aux Pays-Bas. Ce faible développement s'explique par une médiocre rentabilité du dispositif, malgré les tarifs d'achats d'électricité, fixés par arrêté à un niveau supérieur à celui du prix de marché et imposés à EDF. De plus, la récupération de la chaleur n'est valable que s'il y a localement un besoin important de chaleur. En effet, même si le tarif d'achat d'électricité est attractif, la rentabilité reste faible.
Le bois-énergie, et notamment l'énergie produite à partir des sous-produits issus de l'industrie du bois, représente un gisement intéressant pour le développement de la cogénération. Plusieurs des projets de cogénération retenus dans le cadre des appels d'offres « Biomasse 1, 2 et 3 » concernent des cogénérations « bois ».
La question de l'approvisionnement se pose lorsque d'importantes quantités de bois sont recueillies loin de la centrale. Si le bois doit être acheminé par camion, le dispositif n'est plus aussi neutre que prévu pour l'environnement.

QUESTIONS A FRANÇOIS SZYPULA, *maire d'Arronnes, président de la communauté de communes de la Montagne bourbonnaise, dans l'Allier*

DR

PLM : Pour quelle raison avez-vous décidé de créer un programme de bois-énergie ?
François Szypula : Il y a deux raisons au choix du développement du bois-énergie. Une raison historique tout d'abord : le territoire a longtemps été consacré aux extractions d'uranium. A la fin de cette activité nous nous sommes retrouvés avec une perte économique mais également une image environnementale assez négative. Nous avons donc fait le choix de nous tourner vers les énergies renouvelables avec le développement d'une ferme éolienne, d'un programme solaire et d'un barrage hydraulique. Comme le territoire dispose d'une ressource en bois importante et d'une tradition d'industrie du bois, nous avons été naturellement amenés à nous tourner vers une réorganisation de la filière bois avec la création d'un réseau de chaleur.

PLM : Avez-vous rencontré des obstacles pour mettre en œuvre ce projet et comment les avez-vous surmontés ?
F.S. : Au départ, certains habitants de la communauté de communes se sont montrés réticents sur le projet, notamment par peur du bruit et de retombées de suie que pourrait générer l'usine. Afin de les rassurer nous avons organisé des réunions d'information ainsi que plusieurs visites d'installations existantes. Nous avons été particulièrement attentifs aux différents aspects « néfastes » pointés par les citoyens dans l'élaboration du projet. Cette démarche d'ensemble de notre installation nous a d'ailleurs valu d'être récompensés par le prix Cofely en avril 2011.

Le projet de la montagne bourbonnaise

La communauté de communes de la Montagne bourbonnaise, située au sud-est du département de l'Allier, dispose d'une importante ressource forestière et d'une filière bois développée qu'elle a voulu soutenir et valoriser par la création d'un réseau de chaleur.

Dès les années 1990-2000 la commune du Mayet-de-Montagne, dans l'Allier, avait lancé un projet de délégation de service public pour la création d'un réseau de chaleur qui a été abandonné à cause de l'investissement lourd que représentait la mise en place du réseau.
C'est en 2005, lorsque l'Etat a lancé la première génération des appels à projets « Pôle d'excellence rurale », ayant pour objectif de soutenir des projets innovants, créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural, que la communauté de communes s'est engagée dans l'installation d'un réseau de chaleur avec une réflexion large intégrant une chaufferie centrale, trois petites chaufferies et la mise en place d'une filière d'approvisionnement. Cependant, ces projets ont finalement été abandonnés.
Au terme de l'étude de faisabilité confiée au bureau d'étude Girus, la communauté de communes a engagé une procédure de consultation pour une délégation de service public, de type concession, portant sur la réalisation et la gestion du réseau, remportée par la société Cofely, filiale de GDF-Suez.
Les travaux, d'un montant total de 1 678 191 €, ont été subventionnés à plus de 50 % selon la répartition suivante : l'ADEME (311 074 €), le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (300 000 €), l'Union européenne (154 572 €), le conseil régional d'Auvergne (77 792 €), et le conseil général de l'Allier (77 792 €).
Le réseau de chaleur fonctionne depuis janvier et satisfait la communauté de communes, en termes d'économie d'énergie, de diminution de la facture énergétique et de gestion. Il fournit de l'électricité à plusieurs bâtiments publics : collège, lycée, école, locaux de la communauté de communes, maison de retraite, bâtiments communaux, auxquels s'ajoutent les locaux d'une société et sept particuliers.
A ce jour, seule la question de l'approvisionnement *(voir page suivante)* diverge un peu de la volonté initiale. En effet, la chaufferie collective est approvisionnée par une entreprise située dans la Loire, à une quarantaine de kilomètres du Mayet-de-Montagne, le bois « local » n'étant pas assez sec.

Le réseau de chaleur fonctionne depuis janvier et c'est une réussite.

PIERRE-ALAIN DURIEUX - FOTOLIA.COM

L'installation fournit de l'électricité à plusieurs bâtiments publics : collège, lycée, école, locaux de la communauté de communes, maison de retraite, bâtiments communaux, auxquels s'ajoutent les locaux d'une société et sept particuliers.

LE PROJET EN CHIFFRES

- Puissance chaufferie bois : 850 kW
- Appoint chaudière fioul : 1 700 kW
- Taux de couverture bois : 90 %
- Réseau de chaleur : 1 500 m - 12 sous-stations
- Silo de stockage : 154 m³
- Besoins énergétiques : 2 030 MWh/an à 2 300 MWh/an
- Autonomie de stockage : 3 jours
- Consommation moyenne : 1 380 tonnes de bois par an
- Economie d'énergie fossile : 175 tonnes équivalent pétrole (TEP)
- Réduction d'émissions de gaz à effet de serre : 112,7 tonnes équivalent CO_2/an

TRIBUNE LIBRE A MICHEL CASTAN, *conseiller municipal de Tardets (Pyrénées-Atlantiques), président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques.*

DR

« La voie et la chance pour la montagne sont l'utilisation locale du bois-énergie. »

« La forêt de montagne n'est pas qu'un élément de protection, de paysage et d'accueil du public, elle sert également à alimenter des scieries et des industries locales (même si cette exploitation est en recul). Lors de son allocution de mai 2009, le président Sarkozy avait appelé à une mobilisation plus forte de la matière première bois, annonçant que 40 % des volumes recherchés (à raison de 200 000 m³ supplémentaires par an sur cinq ans) se trouvaient en montagne. Une commande bien reçue mais en réalité un véritable handicap lié au coût de mobilisation de la ressource… Sans compter les innombrables réglementations techniques et surtout environnementales.

Les territoires de montagne représentent un véritable potentiel de développement du bois-énergie, à condition que l'on se situe dans un circuit court. Il faut transformer ou consommer le bois sur le territoire où il a été produit afin de gommer des frais de transport et de se resituer dans un cadre concurrentiel en affichant un bilan écologique positif. Ce bilan devrait d'ailleurs être reconnu et pris en compte par les pouvoirs publics par une prime à l'exploitation. Idem avec la « biomasse » issue des activités de transformation et de valorisation du bois d'œuvre.

L'utilisation de cette ressource pourrait permettre de rentabiliser certaines exploitations et de répondre à des besoins énergétiques locaux. La voie et la chance pour la montagne sont l'utilisation locale du bois-énergie sous la forme de bois bûches pour les particuliers et en plaquettes forestières pour les collectivités (communes, maisons de retraite, petite industrie, habitat collectif, réseaux de chaleur dans des lotissements, établissements thermaux, hôtels…).

Les communes de montagne doivent s'intéresser à la valorisation de cette ressource qui apporte une certaine indépendance énergétique et permet de maintenir et de créer des emplois, notamment en milieu rural.

Dans certains cas où l'habitat permanent n'était pas suffisamment dense pour justifier un réseau de chaleur, des solutions innovantes ont pu être trouvées, comme dans les Pyrénées, avec l'implantation de chaudières mobiles, moins coûteuses, qui permettent de répondre à la fois à une utilisation à plein régime sur un site touristique d'été puis sur un autre site à utilisation hivernale. »

Un colloque sur la montée en puissance du bois-énergie

Le 28 septembre, le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE) a tenu un colloque sur la thématique « Montée en puissance du bois-énergie : enjeux pour les territoires, conséquences pour les acteurs ».

Le Comité interprofessionnel du bois-énergie, association qui regroupe les différents opérateurs économiques liés au bois-énergie (organisations professionnelles, entreprises, collectivités territoriales, associations, bureaux d'étude, spécialistes, etc.) a tenu son colloque annuel à Paris.

A cette occasion, les différentes interventions et les débats ont permis d'identifier les objectifs de développement du bois-énergie (selon le Grenelle de l'environnement, la biomasse devrait fournir un tiers des énergies renouvelables d'ici 2020), et les territoires de « prédilection » pour le développement du bois-énergie en fonction de la diversité des massifs forestiers, des usages existants du bois et de l'importance des besoins en chaleur.

Plusieurs tables rondes ont abordé les thématiques de :

- complémentarité et concurrence entre les différents usages du bois ;
- évaluation des retombées positives et négatives des projets bois-énergie dans l'espace et dans le temps ;
- optimisation de la montée en puissance des projets de différentes tailles (des petites installations en milieu rural aux installations de cogénération de forte puissance), selon les ressources mobilisables et les usages à satisfaire.

Les échanges ont mis en évidence la variété des perceptions des sujets abordés et des points de vue, ainsi que les chantiers à poursuivre pour assurer la place dévolue au bois-énergie dans le paysage énergétique français à l'horizon 2020.

Retrouvez toutes les présentations et les comptes rendus sur : http://www.cibe.fr

CIBE

Organisé par le CIBE, le colloque avait pour objectifs d'informer et de sensibiliser sur les enjeux du bois-énergie.

L'APPROVISIONNEMENT, UNE QUESTION CRUCIALE

DR

Souvent la décision de développer une chaufferie-bois sur un territoire intègre la volonté d'utiliser les ressources locales afin de développer ou de soutenir l'économie locale mais aussi d'avoir un impact environnemental réduit (limitation des transports). Plusieurs éléments peuvent atténuer cette volonté, sans pour autant remettre en cause le bien-fondé de la mise en œuvre d'une chaufferie-bois.

Tout d'abord, selon la taille ou le type de l'installation, les quantités de bois nécessaires ou la qualité du matériau requis ne correspondront pas à ce qui existe comme ressource sur le territoire, notamment lorsque l'objectif initial de la collectivité est d'utiliser les sous-produits issus de l'industrie du bois existante.

Deuxièmement, le mode de gestion retenu pour l'installation ne permettra pas toujours à la collectivité de maîtriser la filière d'approvisionnement.

En effet, pour une chaufferie-bois dédiée (sans réseau de chaleur), l'achat de combustible est soumis aux règles des marchés publics et donc à la mise en concurrence. Pour un réseau de chaleur géré en délégation de service public, l'approvisionnement est décidé par le délégataire qui peut recourir au fournisseur de son choix.

Par contre, pour les réseaux de chaleur gérés en régie, la collectivité est l'opérateur du réseau. Par conséquent, elle n'est pas soumise au code des marchés publics.

Le projet de loi de finances pour 2012 voté à l'Assemblée nationale

Le texte du projet de loi de finances (PLF) pour 2012, adopté par l'Assemblée nationale le 16 novembre, comporte plusieurs modifications concernant les collectivités locales par rapport au projet initial[1], la principale concerne le fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

Parmi les modifications apportées au FPIC par l'Assemblée dans le PLF 2012, on relève :

- la montée en charge du fonds est allongée d'un an. Comme prévu, celui-ci sera de 250 millions d'euros l'année prochaine, mais n'atteindra 1 milliard d'euros qu'en 2016, au lieu de 2015 ;
- le prélèvement sur les communes et groupements ne pourra dépasser 10 % de leurs ressources fiscales (contre 15 % initialement) ;
- une strate supplémentaire est créée pour le calcul des prélèvements et des reversements au titre du fonds. La strate 0-10 000 habitants est scindée en deux strates : une strate 0-2 500 habitants et une strate 2 500-10 000 habitants ;
- l'effort fiscal sera également pris en compte dans le calcul de la répartition des attributions, en plus du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant (dans la limite d'un seuil de 0,9 %) ;
- la taxe sur les remontées mécaniques ne sera pas prise en compte dans le calcul du potentiel financier.

Des amendements sur les DMTO proposés par les députés de la montagne.

Par ailleurs, d'autres amendements ont été proposés par les députés de la montagne concernant le fonds de péréquation des droits de mutation à à titre onéreux (DMTO). Le plafond de prélèvement du fonds de réserve a été augmenté de 80 M€, passant de 300 M€ à 380 M€, afin de ne pas limiter les effets de la péréquation (pour mémoire, 440 M€ ont été répartis en 2011). De même, le plancher en deçà duquel les montants du fonds de réserve seront redistribués, passe de 250 à 300 M€.

(1) Voir «PLM» n° 220, octobre 2011.

Les modifications apportées par la commission des finances du Sénat

Le 9 novembre, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2012 voté par les députés, la commission des finances du Sénat a apporté des modifications substantielles intéressant les collectivités de montagne.

Lors de l'examen des articles relatifs aux « relations avec les collectivités locales », les sénateurs de la commission des finances ont décidé de supprimer l'économie de 200 millions d'euros votée par les députés, entraînant ainsi une augmentation de la dotation globale de fonctionnement de 0,2 %, conformément au projet initial.

Ils ont par ailleurs décidé que certaines dotations, telles que la dotation générale de décentralisation, la dotation « élu local », ou la dotation d'équipement des territoires ruraux ne seraient pas gelées de manière pérenne, mais seulement en 2012.

Décision a également été prise de reconduire le fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté, mais selon des modalités différentes. Désormais, les sénateurs prévoient que 100 millions d'euros, financés par l'Etat, seront distribués à quarante départements.

Pour le reste, les concours financiers de l'Etat sont gelés en valeur, conformément à la loi de programmation des finances publiques.

L'Assemblée nationale aura probablement le dernier mot. Il est peu probable que la suppression de l'économie de 200 millions d'euros soit retenue. Par contre, le soutien financier aux départements pourrait convaincre certains députés de la majorité.

LE NOUVEAU PLAN D'AUSTÉRITÉ N'INDUIRA PAS DE NOUVELLES BAISSES POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Premier ministre, François Fillon, a présenté le 7 novembre un nouveau plan d'austérité, en complément de celui du 24 août, afin de tenir compte de la correction des perspectives de croissance, initialement estimées à 1,75 %, et finalement revues à 1 % en 2012.

Pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2016, le plan prévoit un effort supplémentaire de 65 milliards d'euros d'ici quatre ans, dont 18,6 milliards d'euros entre 2012 et 2013.

Ce nouveau plan n'envisage pas d'autres baisses en direction des collectivités (déjà 200 millions d'euros de réduction des concours de l'Etat aux collectivités, annoncée dans le premier plan). Celles-ci devront toutefois faire un « effort de transparence ». Ainsi les régions, les départements et les communes de plus de 50 000 habitants devront publier chaque année l'évolution de leurs effectifs et de leurs dépenses de train de vie.

UN EFFORT SUPPLÉMENTAIRE DE 200 MILLIONS D'EUROS POUR LES COLLECTIVITÉS

L'Assemblée nationale a adopté, le 21 octobre, plusieurs amendements du gouvernement fixant les modalités de contribution de 200 millions d'euros des collectivités territoriales à l'effort supplémentaire de réduction des dépenses, en 2012, d'un milliard d'euros, annoncé par le Premier ministre le 24 août :

- Suppression de la compensation versée aux communes de la taxe sur les jeux automatiques : 9,1 M€.
- Suppression du prélèvement sur recettes (PSR) concernant la taxe générale sur les activités polluantes des matériaux d'extraction : 23,3 M€.
- Non-abondement du fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles : 20 M€.
- Stabilisation en valeur du montant de la dotation de l'Etat aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle au niveau de 2011 : 38 M€.
- Stabilisation en valeur du montant de la dotation globale de fonctionnement des départements et des régions au niveau de 2011, pour une économie de 77 M€.
- Réaffectation dans le budget de l'Etat d'une fraction de 32,7 M€ supplémentaires des amendes de police de circulation : 32,7 M€.

Le Sénat modifie le volet intercommunal de la réforme

Le 4 novembre, le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi concernant diverses dispositions relatives à l'intercommunalité déposée par Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret. Ce texte de loi, qui comporte quinze articles, modifie de manière substantielle le volet intercommunal de la réforme territoriale.

L'article 1er autorise le maintien de la représentation des communes au sein des communautés de communes mises en place en début de mandat, en cas d'extension, de fusion et de transformation des communautés. L'article 1er bis donne aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la possibilité de fixer contractuellement la composition de leur bureau. Un tableau annexé à cet article limite à huit le nombre de vice-présidents pour des communautés de moins de 5000 habitants.

L'article 4 transfère du préfet à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) la faculté d'abaisser le seuil démographique de 5000 habitants prévu pour la constitution d'EPCI à fiscalité propre, en raison de spécificités géographiques locales. Il conditionne également la suppression de syndicats ou la modification de leur périmètre à la reprise de leurs compétences par un EPCI à fiscalité propre.

Report de l'adoption des schémas départementaux au 31 mars 2012.

L'article 7 prévoit une adoption du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) avant le 31 mars 2012, au lieu du 31 décembre 2011 dans la loi du 16 décembre 2010, et une adoption définitive avant le 31 mars 2014, au lieu du 1er juin 2013 actuellement. A compter du 1er octobre 2015, la CDCI procédera à l'évaluation de l'exercice des compétences des EPCI et des relations avec les communes membres. A la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, la CDCI peut décider d'anticiper, à une date qu'elle fixe, la révision du schéma. L'article 9 exempte les communes enclavées du principe de continuité territoriale des EPCI à fiscalité propre.

L'article 10 autorise un assouplissement des conditions de création de syndicats compétents en matière scolaire, d'action sociale et de petite enfance, sans revenir sur le principe de diminution du nombre de syndicats. Cette disposition a pour but de résoudre la question de la restitution de certaines compétences intercommunales aux communes en cas de fusion, d'extension ou de création de communauté, préoccupation fréquemment exprimée par les élus au cours du processus d'élaboration des SDCI. Une autre disposition permet au président d'un EPCI de s'opposer au transfert partiel des pouvoirs de police des maires avant la fin de l'année 2012.

Des EPCI plus lisibles en matière fiscale et financière.

Enfin, l'article 12 donne davantage de visibilité en matière fiscale et financière aux EPCI nouvellement créés ou modifiés, en imposant aux administrations déconcentrées de conseiller les élus intercommunaux pour l'analyse de la situation financière du groupement et des options dont ils disposent en matière fiscale.

A l'heure ou nous imprimions ce numéro, le Sénat débutait l'examen en séance publique d'une proposition de loi visant à abroger le conseiller territorial créé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

DONNÉES STATISTIQUES RELATIVES AUX INTERCOMMUNALITÉS DE MONTAGNE AU 1ER OCTOBRE 2011

Strate de population EPCI de montagne	EPCI		Nombre de communes	Nombre de communes classées montagne		Population totale (1)		Population classée montagne	
Jusqu'à 1999 habitants	78	12 %	563	549	7 %	106595	2 %	102042	96 %
2000 à 4999 habitants	187	28 %	1826	1576	20 %	628564	11 %	533359	9 %
5000 à 9999 habitants	188	29 %	2291	1694	21 %	1323232	23 %	943827	16 %
10000 à 19999 habitants	118	18 %	1656	1117	14 %	1664894	29 %	1053364	18 %
20000 à 49999 habitants	56	9 %	947	491	6 %	1553216	27 %	789097	14 %
50000 habitants et plus	31	5 %	659	341	4 %	507839	9 %	1138846	20 %
TOTAL	658		7942	5768 (sur un total de 6228)		5784340		4560535	

SOURCE ANEM

(1) Un EPCI de montagne est considéré comme tel dès lors qu'il intègre une seule commune de montagne.

MOTION DU 27E CONGRÈS SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

L'Association adhère à une réforme qui recherche l'efficacité basée sur la réalité des territoires pour que les zones de montagne soient reconnues dans leur singularité, la rationalisation devant appréhender certaines situations spécifiques. Le remodelage ou la nouvelle conception du rôle des communes, des intercommunalités, des départements ou des régions doit maintenir la montagne à portée des centres de décision. Ceci pour éviter l'apparition de nouvelles friches territoriales et humaines, en cas de carence de relais légitimes et de proximité.
En conséquence, les élus de la montagne veulent un développement harmonieux des territoires, s'appuyant sans complexe sur la ruralité et sur les valeurs qu'elle incarne – plutôt que de se laisser imposer des schémas inspirés exclusivement de l'approche urbaine – à partir d'une ruralité assumée et, éventuellement, revisitée au profit de la nation tout entière.
Afin d'achever dans les meilleures conditions le volet de la réforme territoriale qui faisait le plus consensus jusqu'à présent, les élus de la montagne réunis en congrès ont adopté à l'unanimité une motion.
Retrouvez l'intégralité du texte de la motion sur www.anem.org

Un pas de plus vers une stratégie macrorégionale alpine

Couvrant à la fois l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Suisse et la France, l'arc alpin a une vocation naturelle à devenir l'objet d'une stratégie transfrontalière concertée.

Organisée le 8 octobre à la représentation du Land de Bavière à Bruxelles, la journée consacrée à la stratégie macrorégionale alpine a permis d'enregistrer un premier cercle d'adhésion sur cet objectif en vue de 2014.

DR

Depuis trois ans maintenant, l'Association européenne des élus de montagne (AEM) a pour objectif de faire émerger d'ici 2014 une véritable stratégie interrégionale panalpine.
L'AEM figurait donc en bonne place parmi les protagonistes de cette journée puisqu'y participaient son vice-président, Joël Giraud, vice-président de la Région PACA, ainsi que Luis Durnwalder, chef de gouvernement du Tyrol du Sud, Bernard Soulage, vice-président de la Région Rhône-Alpes et Herbert Dorfmann, député européen.
Le temps d'un atelier et d'un débat, les élus présents ont confirmé leur conviction de la nécessité d'avoir une bonne coopération interrégionale à l'échelle du massif alpin.
Afin de poursuivre la mobilisation ainsi engagée, l'AEM organisera, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, une nouvelle réunion de travail le 13 janvier à Grenoble, avec pour objectif d'identifier les thèmes prioritaires à porter pour la stratégie.

Développer la ville sans oublier la vie

Développer la ville sans oublier la vie, c'est le défi considérable auquel notre monde est confronté, aujourd'hui et pour les années à venir. D'ici à 2050, les villes devront accueillir plus de nouveaux habitants que dans toute l'histoire de l'humanité. Pareille croissance démographique urbaine nous impose de réduire notre impact environnemental, de préserver les ressources naturelles, de transformer notre inventivité en solutions pour notre environnement, sans pour autant cesser d'améliorer la vie des hommes. Notre groupe est porté par la conviction que le savoir-faire humain peut résoudre le dilemme immémorial entre l'homme et son environnement. Ce sont cette vision et cette inventivité qui animent les 330 000 collaborateurs de Veolia Environnement à travers le monde. Par une gestion de l'eau qui protège durablement la santé publique et les écosystèmes. Par une gestion des déchets qui, en les transformant en ressource, réinscrit la propreté dans un cycle vertueux. Par une gestion de l'énergie plus sobre et plus efficace. Par une gestion des transports publics qui réinvente une mobilité inspirée directement par les attentes des passagers. Plus que jamais, les métiers de Veolia Environnement sont au cœur d'une réponse aux grands enjeux, une réponse qui réconcilie amélioration de la vie de l'homme et son environnement.

Inventer pour l'environnement.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

veolia.fr

EURO RSCG C&O

Débat sur l'accès aux soins au Parlement

Chantal Robin-Rodrigo, députée et secrétaire générale de l'ANEM, a déposé une proposition de loi qui a pour but de garantir un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire, cosignée par trois anciens présidents de l'ANEM: Jean-Louis Idiart, François Brottes et Henri Nayrou.

Deux ans après l'entrée en vigueur de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), les élus de la montagne s'interrogent toujours. Les agences régionales de santé, chargées notamment de lutter contre les déserts médicaux, prendront-elles en compte la notion d'exception géographique et de temps de parcours entre le lieu de résidence du patient et l'établissement susceptible de l'accueillir?

Quelles mesures faut-il arrêter pour inverser la démographie médicale défavorable dans les zones rurales et améliorer le parcours de soins entre les maisons de retraite et l'hôpital? L'accès à des soins de qualité et de proximité est un élément essentiel d'attractivité et de dynamisme économique local. Emmanuel Vigneron, chercheur et professeur d'université, a publié récemment un ouvrage intitulé: *Les Inégalités de santé dans les territoires français*, qu'il présentait en ces termes dans un quotidien national du 28 juillet: « Focalisées sur la qualité des soins, les politiques de santé n'ont incontestablement pas assez pris garde à l'accessibilité. Jamais on ne s'est préoccupé de savoir comment les gens se rendraient à l'hôpital. » C'est ainsi que 600 000 personnes, réparties dans près de 1 500 communes, sont à plus de quinze minutes de trajet d'un médecin généraliste en 2007. Ces personnes vivent dans des zones rurales ou montagneuses, qui cumulent également de nombreuses autres contraintes liées à leur isolement géographique, notamment l'éloignement des autres équipements et services publics.

L'accès à des soins de qualité et de proximité est un des éléments essentiels d'attractivité et de dynamisme économique local.

Ces interrogations et ces constats récurrents sur la démographie médicale ont conduit l'ANEM à préparer un texte de loi. Celui-ci prévoit notamment de garantir aux populations l'accès à la médecine générale, à un service d'urgence et à une maternité, dans des délais de trajet automobile raisonnables qui puissent pallier les problèmes de mobilité dans certains territoires enclavés.

L'article 1er instaure la notion de durée maximum d'accès à un médecin généraliste (vingt minutes), à un service d'urgence (trente minutes) et à une maternité (quarante-cinq minutes). L'article 2 prévoit qu'à l'issue de sa formation, tout médecin devra exercer pour une durée minimum de deux ans dans un secteur géographique qui manque de médecins généralistes, pour répondre aux besoins de la population en termes d'accès aux soins. Ce dispositif repose sur le principe selon lequel la collectivité nationale qui a financé les études des médecins est en droit d'attendre, en retour, un acte de solidarité de leur part: leur installation, pour une durée provisoire, dans un secteur sous-médicalisé.

« Jamais on ne s'est préoccupé de savoir comment les gens se rendraient à l'hôpital. »

Plus d'info:
http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/propositions/pion3827.pdf

L'ANEM ACTEUR ET PARTENAIRE DU SEPTIÈME TOME DE « PAROLES D'ÉLUS »

Le 16 novembre s'est déroulée la conférence de presse de lancement du septième tome de la collection « Paroles d'élus » initiée par France Télécom Orange, intitulé: *Liberté, égalité, connectés 2.0 - Pour une France très haut débit*. Le président de l'ANEM, Vincent Descœur, et les représentants de la plupart des présidents d'associations nationales d'élus, partenaires de cet ouvrage, étaient présents. Cette conférence portait sur les deux grands thèmes qui dominent l'actualité du secteur: « Quels rôles peuvent jouer les médias sociaux dans la vie des citoyens et des territoires? » et « Pour une France très haut débit: quels domaines prioritaires, quelles coopérations territoriales? ».

Ce septième opus de la collection a pour principal objectif de valoriser les soixante-neuf nouvelles initiatives menées par les territoires en matière d'usage numérique mises au service des politiques publiques locales. Ces réalisations viennent enrichir la base de données des territoires numériques de France métropolitaine et d'outre-mer, constituée au fil des ans par ce recueil. « Paroles d'élus » se décline aujourd'hui à travers un dispositif plurimédias: une collection de sept ouvrages à la périodicité annuelle, un site Internet et une présence active sur les réseaux sociaux.

Plus d'info:
http://www.parolesdelus.com

LES DATES

5 décembre – Groupe de travail sur les classes de découverte

8 décembre – Comité directeur

13 décembre – Colloque forêts et territoires au ministère de l'Agriculture

21 décembre – 50e anniversaire de la station de La Plagne

22 décembre – Groupe national montagne du ministère de l'Agriculture

PASTORALISME

Les ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture répondent aux élus sur la présence du loup dans les Vosges

En complément des annonces sur le loup faites à Bonneville lors du congrès, la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, et le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, ont répondu à l'Association fin novembre et apporté des précisions sur la gestion de l'arrivée du prédateur dans les Vosges.

Un certain nombre d'éleveurs vosgiens se sont retrouvés dans une situation critique à la suite de l'arrivée du loup ce printemps dans leur massif. Le président de l'ANEM, Vincent Descœur, et la secrétaire générale, Chantal Robin-Rodrigo, avaient saisi de cette situation les ministres en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture par un courrier demandant notamment d'appliquer à la communauté de communes de la Haute-Moselotte (Vosges) la procédure prévue par la réglementation en cas de « dommages importants persistants » qui permet, après constat, de passer du tir d'effarouchement à l'enlèvement, sans avoir à attendre les trois semaines probatoires de droit commun.

Dans sa réponse à l'ANEM, la ministre de l'Ecologie fait valoir qu'il n'a fallu que quatre jours, concertation comprise, pour mettre en œuvre une « mission particulière de tir d'effarouchement par le biais de lieutenants de louveterie », et que cette mission, qui s'est déployée jusqu'au 21 octobre, a eu un effet notable de baisse du nombre de prédations. En d'autres termes, la ministre entend ainsi prouver que le passage au tir de prélèvement n'avait rien d'indispensable.

« L'effort d'adaptation et de prise en compte des réalités nouvelles se poursuivra en 2012. »

Néanmoins, la même lettre annonce que « l'effort d'adaptation et de prise en compte des réalités nouvelles se poursuivra en 2012, dans le cadre notamment de l'évaluation du plan national loup 2008-2012 ».

De son côté, le ministre de l'Agriculture confirme cette ligne d'évolution pour autoriser dans certaines zones les tirs de défense dès les premières attaques, et rappelle la « priorité absolue » qu'il accorde au « maintien de l'agriculture de montagne et de ses apports en termes d'économie ».

FRANK VISSER • FOTOLIA.COM

L'ÉLU DU MOIS

CHARLES-ANGE GINESY : LE TOURISME ET LA GESTION DURABLES

DR

Venu du monde de l'entreprise, ce membre du comité directeur depuis 2004 est arrivé à la politique par le syndicalisme intercommunal en devenant, en 1983, membre du conseil du syndicat intercommunal de Valberg, dont il est aujourd'hui le président. D'abord élu conseiller municipal, puis premier adjoint de Péone (Alpes-Maritimes), commune de l'arrière-pays niçois de 800 habitants étagée entre 900 et 2 600 m d'altitude, il en devient maire en 2001.

La même année, il est élu président de la communauté de communes de Cians-Var (neuf communes pour 2 200 habitants). Conseiller régional le temps d'un mandat (de 1998 à 2004), il devient conseiller général du canton de Guillaumes lors d'une élection partielle en 2003, puis premier vice-président du conseil général dès sa réélection en 2004. Il fut également député à trois reprises en tant que suppléant de Christian Estrosi, lorsque ce dernier était appelé à des fonctions ministérielles.

Très engagé dans la gestion durable de la station de Valberg, il défend de longue date une politique d'aménagement exemplaire qui accumule les distinctions : Marianne d'or du tourisme durable, promotion spéciale « Grenelle de l'environnement » délivrée par le Sénat en 2007. La station a également obtenu la norme ISO 9001 au printemps dernier, avant d'être choisie en mai par l'Organisation des Nations unies (ONU) comme référence d'étude dans le cadre de son partenariat mondial pour un tourisme durable. Une reconnaissance dont il est particulièrement fier : « Nous n'avions pas candidaté, on est venu nous chercher. Le fait d'être retenu par l'ONU prouve en tout cas que malgré nos petits moyens, nous avons une visibilité et que notre engagement en matière de développement durable a été reconnu. »

CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

Le président et la secrétaire générale pour une convocation rapide

Dans un courrier adressé au Premier ministre le 22 novembre, Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo, respectivement président et secrétaire générale de l'Association, ont demandé que, dans le contexte de la crise économique et financière, « la montagne ne soit pas exclue des préoccupations, et que l'espoir suscité lors du Conseil national de la montagne (CNM) du 3 novembre 2009, par la volonté affirmée de respecter la fréquence annuelle de ses réunions, soit concrétisé ».

Ils ont ainsi plaidé en faveur d'une convocation rapide du CNM, considérant que « les échéances électorales arrivant à grands pas, une date doit être arrêtée au plus vite pour que le quinquennat qui s'achève intègre une nouvelle rencontre avec les forces vives de la montagne ».

Participez à la réalisation du nouveau site Internet de l'Association

Ouvert en 2004, le site institutionnel de l'Association (www.anem.org) se veut une prolongation des informations de *Pour la Montagne* et un moyen de se faire connaître par d'autres publics que celui des élus. Après bientôt huit ans de fonctionnement, l'habillage et les fonctionnalités vont être renouvelés afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Une interface, un rubriquage et des outils plus performants, en phase avec les nouveaux usages numériques, ont été mis l'étude.

A l'écoute de ses lecteurs et des internautes, l'ANEM vous propose de répondre jusqu'au 31 janvier 2012 au questionnaire mis en ligne sur la page d'accueil du site, afin de mieux connaître l'utilisation de celui-ci et vos attentes.

Investir dans le développement durable

Relever le défi d'un développement soutenable est au cœur des missions du groupe Caisse des Dépôts.

Investisseur de long terme, au service de l'intérêt général et du développement économique, le groupe Caisse des Dépôts fait du développement durable une priorité de son plan stratégique.

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement et du « paquet Énergie-Climat » de l'Union européenne, il s'est assigné un objectif : aider l'économie et les territoires français à adopter un mode de développement qui respecte l'environnement et contribue à la lutte contre le changement climatique.

Le groupe Caisse des Dépôts a l'ambition de proposer, dans tous ses domaines d'activités, une offre de services et de financements responsables et innovants et de développer de nouveaux métiers pour répondre aux nouveaux enjeux.

Caisse des dépôts et consignations
Direction du développement territorial et du réseau
72 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
01 58 50 00 00

www.groupecaissedesdepots.fr

GROUPE
Caisse des Dépôts

Décembre 2011